

## **1. Généralités**

Ces directives ont pour but d'aider les clubs à organiser des manifestations d'athlétisme. Elles s'adressent plus particulièrement aux jeunes sociétés. Elles n'ont pas la prétention de donner tous les détails mais doivent, au contraire, constituer le fil conducteur pour mener à bien une manifestation.

## **2. Organisation**

### **2.1 Inventaire des moyens**

Avant de faire acte de candidature ou d'annoncer une compétition au calendrier, il convient de faire une analyse objective des moyens dont disposent le club. Cela afin de mettre toutes les chances de réussite de son côté.

a) Besoins en matériel et infrastructure pour :

- les disciplines techniques (installations sportives et engins)
- le bureau des calculs (ordinateurs en suffisance, imprimantes, etc.)
- les installations périphériques (balisages d'accès, panneaux, sonorisation, etc.)
- les accès et places de parcage adaptés à la manifestation
- le service sanitaire en fonction de l'ampleur de la manifestation

b) Besoins en personnel pour :

- le comité d'organisation
- les tâches techniques (starters, juges arbitres et de concours, chronométreurs, secrétaires d'emplacements, etc)
- le bureau des calculs
- la cérémonie protocolaire
- le(s) speaker(s)
- le service sanitaire de premiers secours, le service de circulation et parcage ou autres ressorts particuliers
- la buvette adaptée à la manifestation

c) Besoins financiers pour :

- établir un budget aussi précis que possible
- définir les possibilités de sponsoring (communal ou autres)

### **2.2 Règlement d'organisation**

Le cadre est fixé par le RO et le règlement cantonal.

### 2.3 Délais

1. La candidature pour une manifestation doit être déposée pour la séance de la bourse des meetings.
2. Le règlement de la manifestation doit être envoyé au responsable des meetings ([meeting@ffa-flv.ch](mailto:meeting@ffa-flv.ch)) jusqu'au 31 décembre. Ce règlement est publié dans le bulletin FFA et sur le site internet de la FFA.
3. L'horaire provisoire doit être publié sur le site de la manifestation au plus tard 60 jours avant la date de celle-ci.
4. L'annonce de la manifestation doit être faite en ligne sur le site web de Swiss Athletics selon le délai fixé par le RO au plus tard 28 jours avant (autre délai pour le CSI).
5. L'horaire définitif doit être publié sur le site de la manifestation et envoyé au responsable des juges-arbitres ([juges-arbitres@ffa-flv.ch](mailto:juges-arbitres@ffa-flv.ch)) et au responsable des starters ([starter@ffa-flv.ch](mailto:starter@ffa-flv.ch)) au plus tard 5 jours avant la manifestation.
6. Les résultats doivent être publiés sur le site de la manifestation au plus tard 24h après.
7. Les résultats doivent être envoyés à Swiss Athletics au plus tard 24h après la manifestation.
8. Le nombre de participants pour le calcul des finances d'inscription doit être communiqué à Swiss Athletics dans les 5 jours selon le formulaire Events. ([www.swiss-athletics.ch/events\\_fr](http://www.swiss-athletics.ch/events_fr))
9. Une demande de subside auprès de la FFA doit être faite au plus tard 30 jours après la manifestation. Un formulaire se trouve sur le site de la FFA et sera envoyé au caissier ([caissier@ffa-flv.ch](mailto:caissier@ffa-flv.ch)).

### 2.4 Déroulement de la manifestation

- Mise en place du matériel et du personnel qui va être contrôlé une heure avant le départ de la manifestation par les juges-arbitres. Le chronométrage (contrôle du tir du coup de pistolet) va être contrôlé une heure aussi. Le bureau (inscription sur place et dossard) doit être ouvert 90 minutes avant le début de la manifestation.
- Un juge de concours compétent est responsable pour chaque emplacement avec le nombre de collaborateurs nécessaires à la discipline.
- Le public ne doit pas gêner les commissaires, athlètes ou chronométreurs.
- Les cérémonies doivent être faites dès que possible et intégrées à l'horaire de la manifestation.
- Quand des concours jeunesse (Sprint, Mille Gruyère, Kids Cup) sont intégrés dans les meetings C, ce ne sont pas les directives des concours jeunesse qui sont valables, mais celles des meetings C :
  - a) Pas de faux départ pour les catégories jeunesse (U18, U16). Un faux départ par série pour les catégories des écoliers (U14, U12, U10).

- b) Les concours techniques des concours jeunesse et des meetings C sont à séparer. Pour cela, la longueur pour la Kids Cup (zone) doit être fixée à un horaire différent que la longueur pour le meeting C (planche).
- c) Les concours jeunesse, en particulier le Kids Cup, ne doit pas prendre influence sur le déroulement du meeting C.
- Chaque entraîneur reçoit un badge nominatif (ou plus selon décision de la FFA), avec lesquels les moniteurs peuvent s'occuper des athlètes dans les catégories des écoliers. Les personnes sans badge ne sont pas autorisées à être dans le stade. L'organisateur est responsable du respect de cette directive. La FFA met à disposition de l'organisateur des badges supplémentaires.

## **2.5 Presse et propagande**

- Accorder une attention particulière à la presse afin de faire parler de l'athlétisme et de la manifestation.
- Faire paraître les résultats dans les journaux locaux.
- Inviter les autorités locales ou cantonales selon l'importance de la manifestation.

## **2.6 Ethique du sport**

Aucune réclame ne sera faite pour les boissons alcooliques ou des tabacs.

Les collaborateurs ne doivent pas consommer de boissons alcooliques ou fumer sur les emplacements des concours.

La publicité sur les tenues des athlètes et des officiels est réglementée par le RO.

## **2.7 Recommandations et points particuliers**

Si possible, remettre un prix souvenir à tous les concurrents dans les catégories inférieures en particulier pour la journée cantonale des écoliers.

Les finances d'inscription devraient rester aussi basses que possible pour toutes les catégories.

Pour les dispositions générales et autres indications non traitées dans ce présent document veuillez-vous référer à l'aide-mémoire de Swiss Athletics pour l'organisation d'une manifestation, notamment au sujet de la responsabilité civile.